D'un chah à l'autre

24-10-2018

En 1936, à la demande de Reza Chah Pahlavi (1878-1941), une loi prohibe en Iran le port du voile traditionnel dans l'espace public. Il n'est toléré qu'à l'intérieur des édifices religieux. Dans la rue, la police exige des femmes qu'elles se dévoilent. La mesure ne fait pas consensus. Certaines Iraniennes préfèrent ne plus sortir de chez elles plutôt que d'apparaître tête nue. D'autres contournent l'obligation en revêtant de grands chapeaux qui masquent partiellement leur visage.

Après la guerre, Mohammad Reza Pahlavi, qui a succédé à son père en 1941, assouplira l'obligation. Porter le voile cessera d'être un délit, mais demeurera un handicap social.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com